



Je suis président d'une association et je suis salarié

Par **Stef**, le **14/02/2012** à **20:31**

Bonjour, je suis accusé de concurrence déloyale car je travail au sein d'un magasin qui fournit des articles pour un sport. Je suis président d'une association, j'invite les nouveaux clients à devenir membre de mon association et leur fournis une ristourne via se magasin où je travail ainsi que les anciens membres à profiter de cette ristourne. Le discours est le suivant : si vous adhérez à l'association vous bénéficiez davantage dans le magasin en revanche si vous adhérez pas nous ne faisons pas de ristourne. Je ne vois vraiment pas où est le problème ! Il y a deux magasin dans la ville où nous exerçons nous nous sommes implanté après eux et mon association existé déjà avant l'ouverture de se magasin. Ont ils raison ? Cordialement

Par **chaber**, le **15/02/2012** à **10:42**

bonjour. Aviez-vous l'aval de votre direction pour délivrer ces bons de ristourne ?

Par **Stef**, le **15/02/2012** à **20:26**

oui